

Informations concernant l'évolution de la vaccination contre la Covid-19 dans quelques pays ainsi que certaines données relatives à l'inefficacité des « vaccins » Covid

Table des matières

1. Article paru le 2 mai 2022 dans le journal « égalité et réconciliation »

Recueil des données officielles élaboré par le docteur Gérard Delépine.

Page 1

2. Informations concernant le Danemark, la Pologne, l'Allemagne, la Nouvelle Zélande et l'Inde.

Page 4

3. Information importante concernant le dépôt du dernier lot de documents Pfizer.

Page 9

4. Etude allemande sur les effets secondaires après les vaccinations corona en cours à la Charité à Berlin - Un chercheur de la Charité réclame des services ambulatoires pour les victimes de la vaccination.

Page 9

5. Parlement Européen – Séance du 5 mai 2022

Virginie Joron, députée européenne, interpelle la Cour des Comptes Européenne pour demander un audit sur les commandes de vaccins.

Page 14

1. Article paru le 2 mai 2022 dans le journal « égalité et réconciliation »

Recueil des données officielles élaboré par le docteur Gérard Delépine.

Pendant plus d'un an l'OMS, notre gouvernement et les médias ont prétendu et répété sans cesse :

« Les vaccins sont efficaces à 97 % ; se vacciner vous protège et protège les autres ; tous vaccinés tous protégés ; être vacciné protège des formes graves. »

Toutes ces affirmations sont fausses. Les chiffres publiés par l'OMS sur l'évolution de l'épidémie et la mortalité démentent totalement cette propagande pro vaccinale marchande.



Les pseudo vaccins anti-covid sont incapables d'éviter les contaminations

Cette recrudescence de l'épidémie affecte surtout les régions les plus vaccinées, l'Europe et les Amériques, qui regroupent 75 % des nouveaux cas pour 25 % de la population mondiale.

Dans ces régions, les pays les plus vaccinés ont subi les plus fortes poussées de contaminations contrairement aux pays adeptes des traitements précoces.

L'efficacité d'une vaccination se mesure à sa capacité d'empêcher la contamination des vaccinés et la transmission aux contacts permettant de stopper l'épidémie.

Cette évolution paradoxale de l'épidémie démontre que les slogans gouvernementaux « *la vaccination est efficace à 97 % ; se vacciner vous protège et protège les autres ; tous vaccinés tous protégés* » sont totalement mensongers.

Les vaccins n'évitent ni les formes graves ni la mort par covid

La vaccination en Grande-Bretagne ne diminue pas le risque d'être hospitalisé en réanimation : les vaccinés sont autant hospitalisés en réanimation, ainsi que le montre le pourcentage d'hospitalisation selon le statut vaccinal publié par Public Health England.

Au Canada, les chiffres des dernières semaines montrent que les vaccinés ont une mortalité supérieure aux non-vaccinés !

La fréquence des formes graves se mesure à la mortalité covid.

Les données de l'OMS mises en courbes par Our World in Data montrent qu'au 21 avril 2022 les pays champions de la vaccination souffrent d'une mortalité covid par million d'habitants nettement plus élevée (Pérou 6 377/M, Grande-Bretagne 2 539/M, Malte 1 326/M, Gibraltar 2 997/M, USA 2 975/M, Italie 2 688/M, France 2 149/M, Israël 1146/M) que les pays qui ont utilisé les traitements précoces (Algérie 154/M, Madagascar 49/M, Inde 374/M, Afrique 184/M) et que la situation des pays très vaccinés s'est nettement aggravée dans les derniers mois.

Les injections anti-covid ne protègent donc pas des formes graves alors que les traitements précoces tels que l'hydroxychloroquine, artémise, ivermectine y parviennent.

L'échec des injections anti-covid à prévenir les formes graves et la mort est d'ailleurs évident lorsqu'on observe la même mortalité covid en Israël championne des injections Pfizer et en Palestine peu vaccinée

L'immunité collective par la vaccination n'était qu'un mythe !





La très grande majorité des agences qui préconisaient la pseudo-vaccination pour créer une immunité vaccinale protectrice ont depuis reconnu qu'il s'agissait d'un mythe inatteignable, que ce soit en Grande-Bretagne, en Islande, en Espagne à Singapour, en Belgique, en Norvège...

L'OMS elle-même a déclaré que les doses de rappel ne mettront pas fin à la pandémie et ses experts ont précisé dix jours plus tard : « Une stratégie de vaccination basée sur des rappels répétés » des premiers vaccins « a peu de chances d'être appropriée ou viable ».

Ils ont aussi reconnu implicitement que les vaccins actuels étaient peu efficaces en espérant « des vaccins contre le Covid-19 ayant un impact élevé en matière de transmission et de prévention de l'infection, en plus de prévenir les formes graves de la maladie et la mort, sont nécessaires et doivent être développés ».

Depuis lors, le Danemark a interrompu sa campagne de vaccination et la Pologne refuse officiellement de « prendre ou de payer plus de vaccins contre le Covid-19 pour le moment » (voir après).

Comme Eudravigilance ne recommande pas d'autopsie systématique après les décès post-injection, un lien de causalité certain ne peut pas être affirmé entre les pseudo-vaccins et toutes les complications observées, mais l'énormité de tels chiffres, jamais observés pour aucun autre médicament, constitue un signal d'alarme considérable et il est incompréhensible que nos autorités fassent semblant de les ignorer.

Qu'attendent nos autorités sanitaires pour cesser de croire et de baser leur politique sanitaire sur des simulations fausses réalisées par des épidémiologistes liés aux entreprises des vaccins, et enfin considérer les faits avérés et interrompre leur campagne pro-vaccinale inefficace, mensongère et délétère en recommandant, en cas de besoin, les traitements précoces qui ont fait leurs preuves dans tous les pays qui les ont utilisés ?

La persévérance dans leur volonté d'imposer par tous les moyens ces médicaments expérimentaux, quel qu'en soit le coût humain, met gravement en cause leur responsabilité.



2. Informations concernant le Danemark, la Pologne, l'Allemagne, la Nouvelle Zélande et l'Inde.

Le Danemark a annoncé cette semaine qu'il suspendait sa campagne de vaccination contre le Covid alors que la pandémie est sous contrôle. « Nous suspendons le programme de vaccination de masse contre le Covid. » a déclaré Bolette Soborg, directrice du Département des maladies infectieuses du Danemark citée par The Local.

Les invitations à se faire vacciner seront totalement suspendues à compter du 15 mai 2022.

Les autorités n'ont cependant pas écarté une reprise du programme cet automne. Il est probable que le vaccin ne sera plus proposé à l'ensemble de la population mais à certaines personnes ciblées uniquement : « nous prévoyons de rouvrir le programme de vaccination cet automne. Mais avant il y aura une étude professionnelle pour voir et quand on vaccinera et avec quels vaccins » a ajouté Bolette Soborg.

C'est le premier pays au monde qui a décidé d'arrêter la vaccination Covid. Grove Krause, directeur en charge de la préparation aux infections à l'agence des maladies contagieuses du Danemark a déclaré qu'avec « Omicron il était impossible de stopper les contaminations », ce qui montre de la voix d'un Premier Ministre l'absurdité de la mise ne place du passe sanitaire en France. En février le Danemark a été l'un des premiers pays à suspendre toutes les restrictions contre le Covid en suivant l'exemple de la Russie, puis du Royaume-Uni.

On estime que 81% des habitants ont reçu deux doses de vaccin et 61,6% un booster.

La Pologne suspend les paiements et la réception des vaccins.

De son côté la Pologne a décidé de ne plus recevoir ou de ne plus payer les doses additionnelles de vaccins Covid dans le cadre du contrat de fourniture européen.

Le pays a des surplus de vaccins qu'elle a donné ou vendu à d'autres pays. Selon Reuters le contrat en cours jusqu'en 2023 correspond à 6 milliards de zloty soit 1,27 milliards d'euros. En Pologne 59% de la population a été vaccinée avec deux doses.

En Allemagne la mentalité change également alors que le parlement a refusé de mettre en place la vaccination obligatoire. Un professeur à l'hôpital universitaire de Marburg a « déclaré recevoir jusqu'à 400 emails par jour de personnes ayant subi des effets secondaires en indiquant que les femmes sont affectées plus longtemps que les hommes » rapporte le magazine en ligne allemand Cicero.



La fronde contre les vaccins gagne également l'Allemagne

Les cliniques allemandes viennent par ailleurs de demander la suspension de la vaccination obligatoire des soignants alors qu'elle est obligatoire depuis la mi-mars note le quotidien allemand Aerzteblatt. « Avec le rejet de l'obligation générale de vacciner, il faut désormais aussi remettre en question l'obligation de vacciner liée aux établissements », indique le communiqué de la German Hospital Society en vue d'une audition en commission de la santé cette semaine. « Il est difficile d'expliquer pourquoi les employés subissent des pressions légales pour se faire vacciner alors que les membres de la famille et les visiteurs peuvent être non vaccinés ».

Des députés européens allemands appellent à la démission d'Ursula von der Leyen qui selon eux fait partie « d'une gigantesque campagne de fraude et de propagande liées au Covid 19 ».

Selon eux « des violations massives des droits de l'homme et de la liberté en sont le résultat. La démocratie est menacée.

Les agents du marketing comme la présidente de la Commission Von der Leyen signent des avenants inconstitutionnels se caractérisent par des comportements antidémocratiques et non scientifiques. Nous recevons maintenant beaucoup d'informations, même dans les médias grand public, sur le fait qu'ils continuent de promouvoir cette folie » expliquent-ils dans une vidéo au Parlement Européen.

Nouvelle Zélande

Victoire : la Haute Cour de Nouvelle-Zélande met fin à l'obligation vaccinale des forces de l'ordre

Cette affaire historique sera utilisée pour renverser tous les autres mandats illégaux.

La Première ministre néo-zélandaise Jacinda Ardern a été laissée en plan vendredi après qu'une Haute Cour a jugé que son mandat de vaccination représentait une « violation flagrante des droits de l'homme » pour les Néo-Zélandais.

Cette affaire historique signifie que la police et les forces armées néo-zélandaises ne peuvent être licenciées pour avoir refusé de prendre le vaccin expérimental. Cette affaire sera utilisée pour renverser tous les mandats illégaux d'Ardern en Nouvelle-Zélande.

Le juge Francis Cooke a estimé que le fait d'ordonner aux policiers de première ligne et au personnel de la Défense de se faire vacciner sous peine de perdre leur emploi ne constituait pas une violation « raisonnablement justifiée » de la Déclaration des droits.



C'est ce que rapporte Nzherald.co.nz : l'avocat des policiers et du personnel de la Défense au centre de la plainte demande maintenant que les travailleurs suspendus reprennent immédiatement leur travail, affirmant que beaucoup d'entre eux ont rendu des décennies de service à leur communauté et sont toujours dévoués à leur travail.

La contestation, présentée par un groupe d'employés des forces de défense et de la police, remettait en question la légalité d'une ordonnance prise en vertu de la loi sur les interventions de santé publique Covid-19 pour exiger la vaccination des employés de première ligne.

La contestation a été soutenue par un groupe de 37 employés concernés par le mandat, qui ont soumis des affidavits écrits à la cour.

Le ministre des Relations sur le lieu de travail et de la sécurité, Michael Wood, la commissaire adjointe de la police, Tania Kura, et le chef du personnel de la NZDF, le brigadier Matthew Weston, ont déposé des affidavits pour défendre le mandat.

En l'état actuel des choses, 164 des quelque 15 700 membres de la police ont été affectés par le mandat après avoir choisi de ne pas se faire vacciner. Pour la NZDF, le mandat a touché 115 de ses 15 500 employés.

Le groupe s'est appuyé sur deux aspects de la Déclaration des droits – le droit de refuser une procédure médicale et le droit à la liberté religieuse.

En ce qui concerne l'argument de la liberté religieuse, un certain nombre de personnes qui ont présenté des observations ont fait référence à leur objection fondamentale à l'utilisation du vaccin Pfizer, étant donné qu'il a été testé sur des cellules provenant d'un fœtus humain.

Le juge Cooke s'est dit d'accord avec l'argument, affirmant que « l'obligation de recevoir le vaccin auquel une personne s'oppose parce qu'il a été testé sur des cellules provenant d'un fœtus humain, potentiellement un fœtus avorté, implique une limitation de la manifestation d'une croyance religieuse ».

Cependant, le juge Cooke n'a pas été d'accord avec les allégations plus larges des demandeurs selon lesquelles l'obligation de vaccination est incompatible avec le fait d'avoir des croyances religieuses plus généralement.

« Je n'accepte pas que la croyance en l'intégrité corporelle et l'autonomie personnelle d'un individu soit une croyance ou une pratique religieuse. Il me semble plutôt, dans les circonstances de cette affaire, qu'il s'agit d'une croyance dans le concept séculaire auquel fait référence l'article 11 du New Zealand Bill of Rights Act. »



Le juge Cooke a également accepté l'affirmation selon laquelle le mandat empiétait sur le droit de refuser une procédure médicale.

Le juge a déclaré que s'il est clair que le gouvernement ne force pas les employés de la police et de la NZDF à se faire vacciner contre leur gré et qu'ils ont toujours le droit de refuser la vaccination, le mandat présente un élément de pression.

« La pression associée à l'abandon d'un emploi implique une limite au droit de conserver cet emploi, qui, selon les principes susmentionnés, peut être considéré comme un droit ou un intérêt important reconnu non seulement en droit interne, mais aussi dans les instruments internationaux », a déclaré le juge Cooke.

Mais en examinant les deux demandes, le juge Cooke a également cherché à savoir si le mandat correspondait ou non aux définitions énoncées dans la loi sur les interventions de santé publique Covid-19.

Le tribunal a admis que la vaccination avait un effet bénéfique significatif en limitant les maladies graves, les hospitalisations et les décès, y compris avec la variante Omicron. Cependant, elle était moins efficace pour réduire l'infection et la transmission de l'Omicron que cela n'avait été le cas avec d'autres variantes du Covid-19.

« En substance, l'ordre de vaccination obligatoire du personnel de la police et des NZDF a été imposé pour assurer la continuité des services publics et promouvoir la confiance du public dans ces services, plutôt que pour arrêter la propagation de la Covid-19. En effet, les conseils de santé fournis au gouvernement étaient que d'autres mandats n'étaient pas nécessaires pour limiter la propagation du Covid-19. Je ne suis pas convaincu que la continuité de ces services soit matériellement avancée par l'ordonnance », a déclaré le juge.

« Le Covid-19 représente clairement une menace pour la continuité des services de police et de la NZDF. Cela est dû au fait que le variant Omicron, en particulier, est très transmissible. Mais cette menace existe aussi bien pour le personnel vacciné que non vacciné. Je ne suis pas convaincu que l'ordonnance fasse une différence matérielle, notamment en raison des preuves d'experts présentées à la cour sur les effets de la vaccination sur le Covid-19, y compris les variants Delta et Omicron. »

Une revendication supplémentaire selon laquelle le mandat affecterait de manière disproportionnée les Māori a été rejetée par le juge Cooke.

Inde

Le lundi 2 mai, la Cour suprême d'Inde a statué : on ne peut obliger personne à se soumettre aux "vaccins" contre le Covid-19.



Rappelant le droit fondamental à l'information, autre concept brutalement éradiqué du débat public depuis deux ans, les juges B.R. Gavai et L. Nageswara ont également demandé que les données sur les effets indésirables des injections soient rendues publiques.

"En ce qui concerne la transgression à l'intégrité physique et à l'autonomie individuelle, au regard des vaccins et autres mesures sanitaires introduites pour lutter contre la pandémie de Covid-19, notre opinion est que l'intégrité physique est protégée dans le cadre de l'article 21 de la Constitution et qu'aucun individu ne saurait être forcé à être vacciné. Par ailleurs, l'autonomie personnelle d'un individu, qui est un des aspects reconnus dans le cadre des protections garanties par l'article 21, implique le droit à refuser tout traitement médical dans la sphère de la santé individuelle".

La Cour a cru bon d'ajouter qu'il ne leur a été soumise aucune donnée scientifique qui réfute l'allégation des parties civiles, selon lesquelles le risque de transmission était égal entre vaccinés et non-vaccinés. Ce faisant, la Cour a considéré que l'argument selon lequel cette injection viserait la santé grégaire ne reposait sur aucune assise scientifique. La Cour suprême indienne a également précisé que les personnes qui ne souhaitent pas être vaccinées du fait de leurs convictions personnelles ou de leurs croyances, pouvaient l'éviter sans que personne ne puisse exercer une quelconque pression physique pour les y contraindre.

Cette victoire judiciaire est le résultat, comme toujours, de la résilience et du courage de quelques personnes qui se distinguent par-delà la masse obéissante. Yohan Tengra, du mouvement Awaken India, fait partie de ceux-là. Il a réussi à fédérer des avocats au sein du barreau indien (Indian Bar Association) pour mener à bien ce combat, instance par instance, échec après échec, jusqu'à la victoire de lundi.

Awaken India n'entend cependant pas en rester là. Interviewé par l'organisation World Council for Health (WCHT), Tengra estime que le prochain combat consiste à "récupérer l'argent obtenu par extorsion", en faisant allusion à ce qu'ont coûté en deniers publics les injections et l'ensemble des mesures covidienne. Awaken India veut aussi obtenir, maintenant qu'il a été démontré que l'ensemble de ces mesures étaient illégales, la condamnation devant une Cour pénale des responsables politiques qui les ont imposées.

Source : FranceSoir.

3. Information importante concernant le dépôt du dernier lot de documents Pfizer.

Pour rappel, aux États-Unis, la Food and Drug Administration avait accepté de ne pas divulguer au public les documents et leurs révélations stupéfiantes pendant 75 ans, jusqu'à ce que le juge de district du Texas Mark Pittman ordonne leur publication dans un délai de huit mois, déclarant qu'elle était "*d'une importance publique capitale*".

Les documents montrent que, lors des essais, au moins 1 223 décès ont été signalés dans les 28 premiers jours suivant l'injection.

Pfizer savait que leur dose de 100 mg détruisait les globules blancs des receveurs ou les supprimait au minimum.

Cela pourrait expliquer pourquoi les vaccinés continuent de contracter le Covid ou d'autres maladies.

Cette information provient des rapports qu'ils voulaient cacher jusqu'en 2075.

En fait, Pfizer, la FDA et le CDC savaient que ces vaccins détruiraient le système immunitaire.

Voici le lien direct vers le rapport susvisé et l'intégralité de ses documents :

<https://phmpt.org/pfizers-documents/>

4. Etude allemande sur les effets secondaires après les vaccinations corona en cours à la Charité à Berlin - Un chercheur de la Charité réclame des services ambulatoires pour les victimes de la vaccination

*Fusion de deux articles de presse allemands, parus le 3 et le 5 mai 2022, dûment traduits en français.

Une étude sur les effets secondaires après les vaccinations corona est en cours à la Charité à Berlin. Le professeur Harald Matthes dirige l'étude et demande plus de points de contact pour les personnes concernées.

Les dommages causés par la vaccination après une vaccination corona sont rares, mais ils existent. "De nombreux tableaux cliniques connus du 'Long Covid' correspondent à ceux qui surviennent comme effets secondaires de la vaccination", explique le professeur Matthes.

Table des matières :

- Étude avec environ 40 000 participants
- Certains effets secondaires durent des mois
- Médecins : "en discuter ouvertement sans être considéré comme anti-vaccination"
- Les victimes doivent être prises au sérieux
- L'hémodialyse comme thérapie

Le nombre de complications graves après les vaccinations contre le Sars-CoV-2 est 40 fois plus élevé que précédemment enregistré par l'Institut Paul Ehrlich (PEI). C'est l'un des résultats d'une étude observationnelle à long terme de la Charité de Berlin.

Le directeur médical de l'hôpital communautaire Havelhöhe et professeur invité à l'Institut de médecine sociale, d'épidémiologie et d'économie de la santé de la Charité de Berlin est en charge de l'étude dite ImpfSurv à la Charité de Berlin.

Un rapport actuel du MDR à ce sujet et sur les victimes du vaccin fait actuellement l'objet de beaucoup d'attention.

Il appelle maintenant à davantage de points de contact pour les personnes concernées.

Étude avec environ 40 000 participants

L'étude "Safety Profile of Covid-19 Vaccines" ("ImpfSurv" en abrégé), qui porte sur les effets et les effets secondaires des différents vaccins, est en cours depuis un an.

Après environ un an, Matthes fait le point : selon ses données, la fréquence des effets secondaires après les vaccinations contre le Sars-CoV-2 est massivement sous-estimée par l'Institut Paul Ehrlich (PEI) responsable.

Début avril, Matthes a déclaré dans une interview avec FOCUS Online qu'il supposait qu'au moins 70% étaient sous-déclarés. Son évaluation est basée sur les données de l'étude ImpfSurv et sur des comparaisons avec d'autres pays comme la Suède et Israël qui tiennent des registres de vaccination.

Matthes explique comment se produit le sous-dénombrement :

"Nous savons qu'en Allemagne, nous ne signalons pas très bien les effets médicamenteux, même graves, de sorte que nous avons une sous-déclaration. Cela a quelque chose à voir avec la profession médicale. Les médecins sont légalement tenus de le signaler, mais cela représente beaucoup de travail et n'est donc souvent pas réalisé comme on le souhaiterait.

Avec la vaccination Sars-CoV-2, la situation est également particulière, car en raison de la politisation de la vaccination, de nombreux médecins ne sont pas prêts à signaler des symptômes qui devraient être signalés comme suspects - car l'impression pourrait survenir que la vaccination est forte être plein d'effets secondaires.

Environ 40 000 personnes vaccinées sont interrogées à intervalles réguliers dans toute l'Allemagne. La participation à l'étude est volontaire et indépendante du fonctionnement des vaccins chez les sujets.

Un résultat : huit personnes vaccinées sur 1 000 souffrent d'effets secondaires graves.

Donc, 1 personne vaccinée sur 250 souffre d'effets secondaires graves.

"Le nombre n'est pas surprenant", explique le professeur Dr. Harald Matthes, responsable de l'étude : "Cela correspond à ce que l'on sait d'autres pays comme la Suède, Israël ou le Canada. Incidemment, même les fabricants des vaccins avaient déjà déterminé des valeurs similaires dans leurs études."

Avec les vaccins classiques, comme ceux contre la poliomyélite ou la rougeole, le nombre d'effets secondaires graves est nettement inférieur.

Certains effets secondaires durent des mois

Les effets secondaires graves sont des symptômes qui durent des semaines ou des mois et nécessitent des soins médicaux. Ceux-ci comprennent les douleurs musculaires et articulaires, l'inflammation du muscle cardiaque, les réactions excessives du système immunitaire et les troubles neurologiques, c'est-à-dire les déficiences du système nerveux. "La plupart des effets secondaires, y compris les plus graves, disparaissent après trois à six mois, 80 % guérissent. Mais malheureusement, il y en a aussi qui durent beaucoup plus longtemps", rapporte le professeur Matthes.

Médecins : "en discuter ouvertement sans être considéré comme anti-vaccination"

"Nous, médecins, devons agir"

"Compte tenu d'environ un demi-million de cas avec des effets secondaires graves après les vaccinations Covid en Allemagne, nous, les médecins, devons agir", a déclaré le chercheur au MDR. "Nous devons venir aux offres de thérapie, en discuter ouvertement lors de congrès et en public sans être considérés comme anti-vaccination."

Cela inclut de traiter ouvertement des effets secondaires de la vaccination et d'admettre que nous n'avons tout simplement pas encore beaucoup d'informations sur les vaccins corona actuels.



Les médecins doivent faire tout leur possible pour signaler toute complication vaccinale suspectée aux autorités compétentes afin de dresser un tableau complet des risques potentiels.

Wolf-Dieter Ludwig, président de la commission antidrogue de la profession médicale allemande, a déclaré à FOCUS Online :

« Il est important que nous apprenions rapidement tout sur ces nouveaux vaccins. Nous ne vaccinons que depuis relativement peu de temps, même pas un an et demi, et nous devons motiver les patients à signaler à leur médecin tous les effets secondaires qui surviennent après la vaccination et, si nécessaire, à le signaler à l'Institut Paul Ehrlich ou le fabricant du vaccin lui-même au sujet du rapport sur les effets secondaires suspectés. »

Ludwig rappelle que non seulement les médecins peuvent faire le rapport.

Toute personne concernée peut signaler un cas suspect de complications vaccinales à l'Institut Paul Ehrlich.

Jusqu'à présent, environ 179 millions de doses de vaccin Covid 19 ont été injectées en Allemagne. "Compte tenu d'environ un demi-million de cas avec des effets secondaires graves après les vaccinations Covid en Allemagne, nous, médecins, devons agir", souligne le professeur Matthes, qui, en plus de son travail à la Charité de Berlin, est membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés de médecins spécialistes et constate depuis des années que les médicaments sont systématiquement examinés.

"Nous devons venir aux offres de thérapie, en discuter ouvertement lors de congrès et en public sans être considérés comme anti-vaccination."

Les victimes doivent être prises au sérieux

Il est particulièrement déprimant pour les personnes concernées que leurs plaintes ne soient souvent pas prises au sérieux. Trop souvent, les médecins en pratique privée n'associaient pas les symptômes aux vaccinations parce qu'ils n'y étaient pas préparés ou parce qu'ils ne voulaient pas se positionner dans une humeur politique échauffée.

En témoignent également les nombreuses lettres adressées au responsable de l'étude, le professeur Matthes, dans lesquelles les personnes concernées décrivent leur recherche, souvent longue de plusieurs mois, d'une aide médicale efficace et d'une reconnaissance. Les rapports montrent à maintes reprises que les personnes souffrant d'effets secondaires de la vaccination recherchent désespérément de l'aide pour leurs symptômes et ne sont souvent pas prises au sérieux.

Ils montrent que les cas suspects ne sont pas officiellement signalés.



Ainsi, le nombre de réactions graves à la vaccination à l'Institut Paul Ehrlich, à 0,2 rapport pour 1 000 doses de vaccin, est également nettement inférieur à celui de l'étude Charité.

Dans les semaines et mois à venir, il sera important de mener un discours ouvert sur les effets secondaires de la vaccination, dans lequel les médecins ne courent pas constamment le risque d'être stigmatisés comme opposants à la vaccination.

D'autre part, des points de contact pour les victimes doivent désormais être créés le plus rapidement possible.

Cliniques externes spéciales pour les victimes de la vaccination requises

Il existe déjà un certain nombre d'établissements qui pourraient prendre en charge au moins les soins initiaux des patients présentant des complications de la vaccination : "Nous avons déjà plusieurs cliniques externes spécialisées pour traiter les conséquences à long terme de la maladie Covid", explique le Pr Matthes. "De nombreux tableaux cliniques connus de 'Long Covid' correspondent à ceux qui se produisent comme effets secondaires de la vaccination."

Les médecins de ces cliniques sont donc suffisamment expérimentés. Il s'agit maintenant d'ouvrir les consultations externes aux patients présentant des complications de vaccination.

Selon l'étendue de la complication, les patients pourraient alors être orientés vers des services spécialisés tels que la neurologie ou la cardiologie. Et les unités de soins intensifs et les centres de dialyse pourraient également être impliqués dans le traitement : "Ils ont l'expérience du lavage du sang"

Harald Matthes appelle donc à la mise en place immédiate de cliniques ambulatoires spéciales.

Un gros problème est que les patients qui ont des effets secondaires des vaccinations consultent généralement une grande variété de médecins, mais sont souvent rejetés.

Il est donc désormais nécessaire de mettre en place des ambulatoires post-vaccination, similaires à celles déjà en place pour les personnes touchées par le long-Covid, dans lesquelles il est possible d'analyser spécifiquement quelles thérapies peuvent être proposées aux personnes touchées.

"Mon souci est qu'on sensibilise le corps médical, qu'il réagisse avec autant de sensibilité aux effets secondaires de la vaccination qu'aux effets secondaires de la vaccination et qu'on puisse aussi s'entendre sur les mêmes normes thérapeutiques avec les caisses d'assurance

maladie, comme c'est actuellement le cas pour les long syndrome de Covid », a déclaré Matthew.

L'hémodialyse comme thérapie

Tant à la Charité que dans d'autres cliniques, des traitements efficaces pour les personnes présentant des complications vaccinales sont en cours de développement : "La présence d'un trop grand nombre d'auto-anticorps dans le plasma sanguin des personnes concernées est souvent à l'origine du problème", explique le Pr Matthes. "Par conséquent, il faut d'abord déterminer lesquels et combien de ces auto-anticorps sont présents." Les laboratoires capables de réaliser les tests pertinents doivent donc également être associés.

Dès que le diagnostic est clair, l'objectif est d'éliminer l'excès d'anticorps du sang au moyen de médicaments immunosuppresseurs ou d'un lavage de sang spécial. La méthode est connue depuis longtemps, mais elle est trop peu spécifique : "Nous ne voulons réduire que les auto-anticorps mal formés, c'est-à-dire ceux qui se sont développés contre le Sars-CoV-2."

Le problème, cependant, est que les traitements du Covid long, y compris les mesures de rééducation, sont désormais pris en charge par les mutuelles, mais les traitements comparables des complications vaccinales ne sont que dans de très rares cas.

Le médecin engagé souligne qu'il y a là un besoin urgent d'amélioration et conseille aux patients et à leurs médecins de famille : "Si l'assureur refuse de prendre en charge les frais d'une mesure, faites opposition, si nécessaire une seconde fois."

5. Parlement Européen – Séance du 5 mai 2022

Virginie Joron, députée européenne, interpelle la Cour des Comptes Européenne pour demander un audit sur les commandes de vaccins.

Voici la transcription complète de son intervention publique :

« J'ai une minute pour parler de milliards d'euros jetés par les fenêtres de Bruxelles, cela fait cher la seconde.

Ici, tout le monde se félicite de la bonne gestion de la Commission et de ses Agences.

L'Agence européenne du médicament a un budget de 370 millions d'euros dont 84% de ses recettes vient de BigPharma.

Doit-on aussi les féliciter ?



La Commission s'autosaisi de l'achat de vaccins et elle a réservé (par sms ?) 4 milliards de doses de vaccins contre le Covid.

Aujourd'hui, les doses en attente d'injection s'élèveraient à 2 milliards.

Parmi elles combien sont déjà périmées ?

Ces doses seraient en majorité des doses Pfizer.

Ce gaspillage c'est minimum 240 millions de doses.

Ce gaspillage c'est 77% d'augmentation du chiffre d'affaires de Pfizer.

Les stocks explosent, 12 milliards ont été fabriqués en 2021 et on attend le double pour 2022.

L'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne alertent de ces sur-commandes forcées et veulent suspendre ces commandes de la Commission.

À quand la fin de cette gabegie sur le dos des contribuables européens ?

À quand un audit sur ces commandes de la Commission ?

Et à quand une enquête de conflits d'intérêt ? »

Fait à Paris, le 7 mai 2022.

